Accusé de réception en préfecture 084-218400075-20250728-ASS-D233-2025-AR Date de télétransmission : 06/08/2025 Date de réception préfecture : 06/08/2025



Pôle Vivre la Ville
Département Vie des Quartiers
Direction de la Proximité
Maison Commune de Saint Chamand

104.90.87.23.02
Référence: 25-MCSC

Avignon, le 28 juillet 2025

DECISION DU MAIRE

Le Maire de la Ville d'AVIGNON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, 5ème alinéa, Vu la délibération N° 5 du 4 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'arrêté municipal du 04 juillet 2020 portant délégation de fonction de Madame le Maire à Madame Amy MAZARI-ALLEL, Adjointe au Maire, signataire de la présente décision, Vu le budget de la Commune,

DECIDE

ARTICLE 1: La Ville d'AVIGNON met à disposition de l'Association ET SI ON CHANTAIT, représentée par son Président Monsieur Mathieu CREUZET, le local communal situé 1 Rue Georges Reboul, d'une superficie de 276 m² sur le créneau horaire de 13h00 à 15h00 les mercredis.

Cette attribution prendra effet le 15 septembre 2025 jusqu'au 14 Juin 2026 inclus.

ARTICLE 2 : Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux et fait l'objet d'une convention de mise à disposition de locaux communaux.

ARTICLE 3 : La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa publication ou de sa notification au tiers intéressé.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de NIMES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de la notification du document contractuel.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <u>www.telerecours.fr</u>

ARTICLE 4: Monsieur le Directeur Général de la Ville d'AVIGNON est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour le Maire, L'Adjointe au Maire déléguée à la Vie Associative Amy MAZARI-ALLEL

Publié le : 08/08/2025 Transmis en préfecture le : 06/08/2025 Mme le Maire

